

**PROCES -VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 2 AVRIL 2026**

**Date de convocation des conseillers : 26 mars 2026**

**Convocation et ordre du jour affichés à la porte de la Mairie : 26 mars 2026**

Nombre de membres en exercice : 15  
 Nombre de membres présents : 12  
 Nombre de membres votants : 12

L'an deux mil vingt-six, le deux avril, à vingt-heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. CHAMARET Richard Maire.

**Présents** : CHAMARET Richard, JULIEN David, LOGEAS Jean-Marie, MILET Christophe, DRIESSEN Ingrid, GUESNERIE Térésa, POSSON Lucie, CARON Kévin, COTTIER Romain, THOMY Arnaud, FOURNIER Mélissa, PLANCHARD Marine.

**Absents excusés** : BOURGUILLEAU Nathalie, BIDAULT-PERRET Pradel, DAMOUR Anne-Marie

**Absents non excusés** :

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné M. JULIEN David pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

- 1) **Vie municipale** : création des commissions municipales
- 2) **Vie municipale** : fixation du montant des indemnités de fonction
- 3) **Vie municipale** : constitution de la commission d'appel d'offres
- 4) **Vie municipale** : désignation dans les organismes extérieures
- 5) **Vie municipale** : désignation du correspondant défense
- 6) **Vie municipale** : désignation du correspondant sécurité routière
- 7) **Territoire Energie Mayenne** : désignation des représentants titulaire et suppléant au syndicat mixte fermé
- 8) **Syndicat du Bassin de l'Oudon** : désignation des délégués
- 9) **CNAS** : désignation des délégués
- 10) **GIP cuisine centrale** : désignation des représentants
- 11) **EHPAD Victoire Brielle** : désignation de membres au conseil d'administration
- 12) **Divers**

\*\*\*\*\*

### **Approbation du procès-verbal du 5 mars 2026**

Le procès-verbal de la séance du 5 mars 2026 est soumis à l'approbation du conseil municipal qui en approuve les termes à l'unanimité.

### **Approbation du procès-verbal du 20 mars 2026**

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 est soumis à l'approbation du conseil municipal qui en approuve les termes à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

*Présentation aux élus d'un diaporama présentant succinctement la commune au niveau des équipements communaux, des ressources humaines et des finances.*

\*\*\*\*\*

*Arrivée de Mme DAMOUR Anne-Marie à 20h30 portant le nombre de votants à 13.*

*Arrivée de M. BIDAULT-PERRET Pradel à 21h25 portant le nombre de votants à 14.*

\*\*\*\*\*

### **2026-04-01 Vie municipale : création de commissions municipales**

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, Monsieur le Maire propose de créer 4 commissions municipales :

Il propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques.

Après un appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, **le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité :**

- approuve la création des 4 commissions proposées par le Maire.
- décide de ne pas procéder au scrutin secret, et désigne au sein des commissions suivantes :

Nom de la commission	Composition
<b>Travaux et patrimoine</b>	LOGEAIS Jean-Marie (Adjoint référent) JULIEN David DAMOUR Anne-Marie

	MILET Christophe CARON Kévin THOMY Arnaud COTTIER Romain
<b>Jeunesse et sociale</b>	DAMOUR Anne-Marie (adjointe référente) JULIEN David LOGEAIS Jean-Marie GUESNERIE Térésa POSSON Lucie PLANCHARD Marine BOURGUILLEAU Nathalie
<b>Vie locale et communication</b>	JULIEN David (adjoint référent) DAMOUR Anne-Marie LOGEAIS Jean-Marie DRIESSEN Ingrid FOURNIER Mélissa BIDAULT-PERRET Pradel
<b>Finances</b>	JULIEN David DAMOUR Anne-Marie LOGEAIS Jean-Marie CARON Kévin THOMY Arnaud COTTIER Romain

#### **2026-04-02 Vie municipale : fixation du montant des indemnités de fonction**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu la délibération n°2026-03-10 fixant le nombre d'adjoints ;

Considérant que le code susvisé fixe des taux plafonds et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées aux adjoints ;

Considérant que l'enveloppe maximum autorisée est de 5 804.88€ correspondant à l'indemnité maximale pour le maire et 4 adjoints ;

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

- 1<sup>er</sup> adjoint : 19 %.

- 2<sup>ème</sup> adjoint : 19 %.

- 3<sup>ème</sup> adjoint : 19 %.

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.
- approuve le tableau annexé à la présente délibération récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

**2026-04-03 Vie municipale : constitution de la commission d'appel d'offres**

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,  
Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Monsieur le Maire sollicite les élus pour savoir qui se porte candidat au poste de titulaire et de suppléant :

Sont candidats au poste de titulaire : David JULIEN, Anne-Marie DAMOUR, Jean-Marie LOGEAIS.

Sont candidats au poste de suppléant : Kévin CARON, Arnaud THOMY, Romain COTTIER.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- qu'en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales de ne pas voter à bulletin secret pour ce point, et considérant qu'une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein de la commission d'appel d'offres, les nominations prennent effet immédiatement à savoir :
  - Délégués titulaires : David JULIEN, Anne-Marie DAMOUR, Jean-Marie LOGEAIS.
  - Délégués suppléants : Kévin CARON, Arnaud THOMY, Romain COTTIER.

**2026-04-04 Vie municipale : désignation dans les organismes extérieurs**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, suite à l'installation du nouveau conseil municipal, il est nécessaire de désigner délégués titulaires et suppléants aux organismes extérieurs et à la communauté de communes du Pays de Craon.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de désigner :**

Nom de l'organisme	Titulaire	Suppléant
Syndicat du Bassin de la Seiche	LOGEAIS Jean-Marie	MILET Christophe
ANDES	JULIEN David	DRIESSEN Ingrid
E-Collectivités	JULIEN David	COTTIER Romain
ENEDIS	CHAMARET Richard	COTTIER Romain

Nom de l'organisme	Domaine	Titulaire
CCPC	Environnement-eau-assainissement	THOMY Arnaud
	Voirie-Déchets	LOGEAIS Jean-Marie et COTTIER Romain

Nom de l'organisme	Domaine	Référent communal
CIAS du Pays de Craon	Petite enfance	FOURNIER Mélissa PLANCHARD Marine
	Enfance	PLANCHARD Marine FOURNIER Mélissa
	Jeunesse	DAMOUR Anne-Marie
	Personnes âgées	DRIESSEN Ingrid
	Santé	BIDAULT-PERRET Pradel

#### **2026-04-05    Vie municipale : désignation du correspondant défense**

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune,

Vu l'instruction du 8 janvier 2009 du ministre de la défense qui précise que les délégués militaires départementaux renseignent les correspondants défense et les épaulent dans leur démarche en liaison avec les autorités compétentes et que le correspondant défense remplit une mission d'information et de sensibilisation des administrés de la commune aux questions de défense.

Interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région, le rôle du correspondant défense s'organise autour de trois axes que sont la politique de défense, le parcours citoyen, la mémoire et le patrimoine :

— **La politique de défense** : informer les citoyens sur la politique de défense de la France, qui vise à assurer la protection des Français et de leurs intérêts sur le territoire national et à l'extérieur. Pour permettre au correspondant défense d'exercer pleinement cette mission, il disposera d'informations régulières qui lui seront directement adressées par la délégation à l'information et à la communication de la défense du ministère des armées.

— **Le parcours citoyen** : sensibiliser les jeunes générations à la défense en constitue l'un des éléments essentiels. Composant le parcours de citoyenneté, l'enseignement de défense aide les jeunes à comprendre les valeurs qui fondent la République. Le recensement et la journée défense et citoyenneté, moment privilégié pour aborder et débattre des questions de défense, offrent l'occasion aux jeunes d'une rencontre directe avec l'institution militaire. Le correspondant défense peut solliciter le soutien des centres du service national et de la jeunesse pour mener à bien des actions dans sa commune.

— **La mémoire et le patrimoine** : assurer un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. La mémoire éclaire la nécessité d'une défense et légitime l'effort de la Nation pour sa mise en œuvre. Le correspondant défense peut s'appuyer sur le service départemental de l'office national des combattants et des victimes de guerre pour organiser des cérémonies commémoratives.

#### **Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- décide désigner de M. LOGEAIS Jean-Marie en tant que correspondant défense titulaire.
- décide de désigner M. BIDAULT-PERRET Pradel en tant que correspondant défense suppléant.

- précise que Mme DAMOUR Anne-Marie participera également aux réunions et à l'échange d'information sur le sujet.

**2026-04-06 Vie municipale : désignation du correspondant sécurité routière**

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune,

Vu l'instruction ministérielle du 8 janvier 2009 relative qui définit le rôle du correspondant défense dans une volonté d'associer pleinement les citoyens aux questions de défense, et de développer le lien armée-Nation grâce à des actions de proximité,

**Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- décide de désigner BIDAULT-PERRET Pradel en tant que correspondant sécurité routière.

**2026-04-07 Territoire Energie Mayenne : désignation des représentants titulaire et suppléant au syndicat mixte fermé**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-33 et L5211-1 ;

Vu l'article 7.1 et suivants des statuts de Territoire d'énergie Mayenne, modifiés en dernier lieu par arrêté préfectoral en date du 15 mai 2025 ;

Considérant que la commune de MERAL est membre de Territoire d'énergie Mayenne (TEM),  
Considérant que, conformément aux articles précités, il appartient au Conseil municipal de désigner en son sein un représentant titulaire et un représentant suppléant,

Considérant que ce binôme de représentation siègera au Corps électoral du Territoire de la Communauté de Communes du Pays de Craon pour élection en son sein des délégués titulaires et suppléants qui siègeront au comité syndical de TEM,

**Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- décide désigner M.CHAMARET Richard en tant que représentant titulaire et M.COTTIER Romain en tant que représentant suppléant.

**2026-04-08 Syndicat du Bassin de l'Oudon : désignation des délégués**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au syndicat du bassin de l'Oudon.

**Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- décide de désigner LOGEAS Jean-Marie en tant que délégué titulaire et MILET Christophe en tant que délégué suppléant.

**2026-04-09 CNAS : désignation des délégués**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de désigner un élu et un agent pour représenter la collectivité en qualité de délégués au CNAS.

**Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- décide de désigner David JULIEN en tant que délégué élu et Sandrine HAMON, secrétaire générale de mairie en tant que déléguée agent.

## **2026-04-10     GIP cuisine centrale : désignation des représentants**

Monsieur le Maire rappelle que la cuisine centrale de Cossé-le-Vivien a développé au fil des années plusieurs partenariats associant des communes et organismes extérieurs dont la commune de MERAL avec pour ambition d'assurer un service de restauration collective de qualité, s'appuyant notamment sur un approvisionnement en circuit court d'un grand nombre de produits et ce, quinze ans avant les obligations de la loi EGALIM.

Afin de pérenniser le service et de consolider la dynamique insufflée par la commune de Cossé-le-Vivien, différentes études techniques, économiques et juridiques ont été menées pour identifier la meilleure organisation permettant de formaliser une véritable offre de territoire partagée par tous. Il est ressorti de ces réflexions que le choix de gestion le plus adapté aux attentes était la constitution d'un Groupement d'Intérêt Public doté de l'autonomie administrative et financière.

La commune de MERAL a fait le choix d'adhérer au GIP par délibération n°2025-09-11 du 4 septembre 2025. Or, suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de désigner un délégué titulaire et un suppléant afin de siéger à l'assemblée générale du GIP pour la durée du mandat.

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-1 et suivants,  
**VU** la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 relative à la simplification et à l'amélioration de la qualité du droit, notamment en ce qui concerne les dispositions relatives aux GIP,  
**VU** la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) dénommé « Cuisine Centrale du Pays de Cossé-le-Vivien » signée le 4 novembre 2025

**Considérant** l'intérêt pour la commune de bénéficier des services de la cuisine centrale en matière de préparation et de livraison de repas dans le cadre de la restauration collective,  
**Considérant** le renouvellement général des conseils municipaux suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026,

### **Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- désigne Mme. DAMOUR Anne-Marie en qualité d'administrateur titulaire et Mme. GUESNERIE Térésa en qualité d'administrateur suppléant pour représenter la commune de MERAL au sein de l'assemblée générale du GIP.

## **2026-04-11     EHPAD Victoire Brielle : désignation de membres au conseil d'administration**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de désigner trois membres représentant la commune au sein du Conseil d'Administration de l'EHPAD Victoire Brielle.

### **Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- désigne M.CHAMARET Richard, M. LOGEAIS Jean-Marie, et Mme FOURNIER Mélissa en qualité de délégués pour représenter la commune.

### **\*Compte -rendu des commissions et questions diverses et imprévues**

RDV chantier Ilot Hameau le 03/4 à 9h.

Commission travaux à prévoir

Commission enfance-jeunesse à prévoir d'ici le 2 juin

Pot avec agent le 09/4 à 19h.

Prochain conseil municipal le 23 avril 2026 à 20h.

**2026-01-00 Délégation au maire – Information**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation reçue de l'Assemblée par délibération du 20 mars 2020 et du 20 mars 2026 prise en application de l'article L.2122.-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Devis**

Signature d'un devis à l'entreprise ENEDIS le 12/03/2026 pour deux déposes de branchement et une reprise de branchement au niveau du 2 place de l'église d'un montant de 1808.74 € TTC.

Signature d'un devis à l'entreprise Christine MONCEAU le 11/03/2026 pour des travaux supplémentaires au niveau de la façade de la salle St Pierre d'un montant de 1989.90 € TTC.

**Concession cimetièrè**

<b>Durée</b>	<b>Emplacement</b>
30 ans	GC 90

*Date du prochain conseil municipal : 23 avril 2026*

*Heure de fin de la séance : 22h00*

Le secrétaire de séance,  
David JULIEN

Le Maire,  
Richard CHAMARET

<b>RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTEES</b>
---

- 2026-04-01 Vie municipale : création de commissions municipales
- 2026-04-02 Vie municipale : fixation du montant des indemnités de fonction
- 2026-04-03 Vie municipale : constitution de la commission d'appel d'offres
- 2026-04-04 Vie municipale : désignation dans les organismes extérieurs
- 2026-04-05 Vie municipale : désignation du correspondant défense
- 2026-04-06 Vie municipale : désignation du correspondant sécurité routière
- 2026-04-07 Territoire Energie Mayenne : désignation des représentants titulaire et suppléant au syndicat mixte fermé
- 2026-04-08 Syndicat du Bassin de l'Oudon : désignation des délégués
- 2026-04-09 CNAS : désignation des délégués
- 2026-04-10 GIP cuisine centrale : désignation des représentants
- 2026-04-11 EHPAD Victoire Brielle : désignation de membres au conseil d'administration

Le secrétaire de séance,  
David JULIEN

Le Maire,  
Richard CHAMARET